

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jade Dufour-Laurin

<https://www.cadre21.org/membres/880ab206fd8746ae3074abfe>

Date d'obtention : 2021-01-08 19:20:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un outil complet, facile à utiliser et qu'il amène une standardisation de nos interventions ce qui est hyper important, notamment lorsque nous sommes en situation où un acte criminel a été commis. Nous ne voulons pas faire n'importe quoi et risquer de nuire à une intervention policière ou d'aggraver la situation. En tant qu'intervenantes dans un centre d'éducation aux adultes, nous avons plusieurs jeunes d'âge mineur qui se retrouvent dans ce genre de situation, je retiens donc qu'il est important de respecter et de rester dans la bienveillance dans nos interventions. Qu'il est important de suivre la trousse étape par étape et de remplir le questionnaire ainsi que chaque question s'y trouvant. Lorsque le tout ne s'applique pas, seulement inscrire "ne s'applique pas". Je retiens qu'il est important de rencontrer chaque jeune impliqué et ce qu'il soit victime, témoin ou signaleur. Je retiens que nous devons confisquer chaque appareil qui contient de la pornographie juvénile et surtout de ne jamais en aucun cas, regarder ou chercher à regarder le contenu de ses images. Je retiens également que si un jeune refuse de remettre son cellulaire, nous devons en informer les policiers. Dans notre cas, nous faisons affaire avec la policière jeunesse dans ce genre de situation. Je retiens que chaque étape est importante puisque cela nous permet de connaître l'amorce de la situation, la nature des gestes et images, les intentions derrière ce partage ainsi que l'étendue. Ces 4 critères resteront gravés en tête puisqu'elles nous servent à guider nos interventions. Encore une fois, si un doute planait sur, quoi faire, je me référerai à mon guide (la trousse Sexto)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de m'assurer de faire la bonne chose en fonction de la loi. Personnellement, avant cette formation, j'aurais probablement eu tendance à vouloir discuter, et questionner l'investigateur de l'échange de texto pour essayer de comprendre, etc. Il est donc important de savoir que c'est à proscrire puisque le tout va nuire au travail des policiers. C'est le genre d'information qui est importante à savoir comme intervenant afin de faire ce qu'il y a de mieux pour tous les parties. Autant le jeune signaleur, la victime, les témoins ou l'investigateur. L'idée est de protéger les jeunes des autres et parfois même d'eux même. Cela va également nous permettre de faire plus de sensibilisation dans l'école auprès de nos élèves et d'être outillées pour le faire. Je vais donc être en mesure de répondre aux questions de nos jeunes concernant l'aspect légal par exemple. Et de leur expliquer les étapes qui suivront, etc. Tout ça n'aurait pas été possible sans cette formation, simple à comprendre et détaillée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais utiliser la trousse dès que je verrai que je suis en situation d'échange de sextos et qu'un jeune vit une situation de compromission dans son intégrité physique et psychologique. Je vais également faire attention de bien sensibiliser les jeunes sur le fait que de la production, distribution, possession et accès sont des actes criminels au sens de la loi. Souvent dans nos bureaux des jeunes filles banalisent ce genre de comportement, nous allons ainsi pouvoir déceler tout de suite les comportements inadéquats et intervenir en conséquence. Je vais également faire attention de rencontrer tous les jeunes impliqués dans un acte jugé impulsif afin d'avoir la version de chacun des parties. Dans le cas d'un acte malveillant, je vais informer la police, et ensuite m'assurer de ne pas nuire au travail des policiers, en remplissant la grille d'évaluation avec le jeune investigateur. Une chose est sûre, dans le cadre de notre travail, nous allons travailler fort à faire de la sensibilisation et de l'information à nos jeunes afin d'éviter le plus possible à devoir remplir des grilles et confisquer des téléphones. La prévention est de mise dans ce genre de situation, et cette formation est une clé en main afin de bien comprendre la problématique et intervenir adéquatement. En terminant je vais à coup sûr m'assurer de ne jamais consulter le contenu des images ou vidéos en question sachant que c'est criminel.

Merci